tenue sous la présidence de Madame LASSERRE, assistée

de Madame MICHEL et Madame CAMORALI, Conseillères

En présence de Monsieur LE FIBLEC, Rapporteur public

Madame ROSSETTI, Greffière

09 heures 00

01) **DOSSIER N° 2406096** **RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 22 avril 2024 du maire de Toulouse portant permis de construire n°PC 031 555 23 C0767 délivré à la SCI Draw and Build pour la construction de douze logements répartis en deux bâtiments en R+1 avec démolition d'une maison sur un terrain situé 75 chemin de Moulis (31200), ensemble la décision de rejet du recours gracieux dirigé contre cet arrêté.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame P	Maître FAIVRE-VILOTTE Vincent (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE TOULOUSE	
	SCI DRAW AND BUILD	URBI & ORBI AVOCATS
	TOULOUSE METROPOLE HABITAT	URBI & ORBI AVOCATS

02) **DOSSIER N° 2407399** **RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 9 août 2024 du maire de Toulouse portant permis de construire n°PC 031 555 23 C0463 délivré à la société Pitch Immo SNC pour la démolition totale et la construction d'une résidence sénior sur un terrain situé 22 chemin des Clotasses (31400), ensemble la décision de rejet du recours gracieux du 5 novembre 2024.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame P	Maître PUPPONI ANTOINE (Cour)
	Monsieur et Madame F	Maître PUPPONI ANTOINE (Cour)
	Monsieur et Madame L	Maître PUPPONI ANTOINE (Cour)
	Monsieur et Madame K	Maître PUPPONI ANTOINE (Cour)
	COMMUNE DE TOULOUSE	GOUTAL ALIBERT & ASSOCIES
Défendeur	SNC PITCH IMMO	URBI & ORBI AVOCATS

09 heures 00

03) **DOSSIER N° 2500055** **RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 9 août 2024 du maire de Toulouse portant permis de construire, valant permis de démolir n°PC 03155523C0463 délivré à la société Pitch immo SNC pour la démolition totale et la construction d'une résidence sénior de 121 logements sur un terrain situé 22 chemin des Clotasses (31400), ensemble la décision de rejet du recours gracieux née le 5 novembre 2024.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C	Maître GALINON Laure (Cour)
	A	Maître GALINON Laure (Cour)
	Monsieur C	Maître GALINON Laure (Cour)
	Madame D	Maître GALINON Laure (Cour)
	Madame F	Maître GALINON Laure (Cour)
	Monsieur et Madame B	Maître GALINON Laure (Cour)
	Monsieur et Madame L	Maître GALINON Laure (Cour)
	Monsieur et Madame D	Maître GALINON Laure (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE TOULOUSE	GOUTAL ALIBERT & ASSOCIES
	SNC PITCH IMMO	URBI & ORBI AVOCATS

04) **DOSSIER N° 2500058** **RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 9 août 2024 du maire de Toulouse portant portant permis de construire, valant permis de démolir n°PC03155523C0463 délivré à la société Pitch immo SNC pour la démolition totale et la construction d'une résidence sénior de 121 logements sur un terrain situé 22 chemin des Clotasses (31400), ensemble la décision de rejet du recours gracieux en date du 5 novembre 2024.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE TOULOUSE	GOUTAL ALIBERT & ASSOCIES
	PITCH IMMO SNC	URBI & ORBI AVOCATS

09 heures 00

05) **DOSSIER N° 2301430** **RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision implicite du 18 janvier 2023 du maire d'Auzeville-Tolozane portant refus de prise en charge par la protection fonctionnelle déjà acquise.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	T	HIRTZLIN-PINÇON OLIVIER (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE	Maître HERRMANN Philippe (Cour)

06) **DOSSIER N° 2407958** **RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 26 juin 2024 du maire de Labarthe-sur-Lèze portant permis d'aménager n° PA 031248 24 Z0001 délivré aux consorts Garcia Colomiers portant sur la division d'un terrain en 6 lots et la création de 7 logements, ensemble la décision de rejet du recours gracieux.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIES (Cour)
	Madame M	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIES (Cour)
	Monsieur L	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIES (Cour)
	Madame P	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LABARTHE SUR LÈZE	SCP COURRECH & ASSOCIES
	Monsieur et Madame C	Maître VIMINI Vincent

07) **DOSSIER N° 2301602** **RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de 3 arrêtés du président du conseil départemental du Tarn du 12 décembre 2022 portant maintien du demi-traitement à l'expiration des droits statutaires à congé maladie sans l'attente de l'avis de la CNRACL, du 12 décembre 2022 plaçant Mme A en situation de retraite non imputable au service à compter du 15 novembre 2022 et fixant le taux d'invalidité permanente partielle à 30%, et du 13 décembre 2022 constatant le refus par Mme A des propositions de reclassement et mettant en oeuvre une procédure de mise à la retraite d'office.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A	Maître SCHOEGJE Charlie (Cour)
Défendeur	DEPARTEMENT DU TARN	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIES

09 heures 00

08) **DOSSIER N° 2508795** **RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 12 novembre 2025 de la préfète du Lot portant refus de titre de séjour, OQTF dans un délai de trente jours et fixant le pays de renvoi.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A	Maître ALEXOPOULOS Irini (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU LOT	
Observateur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	

Arrêté le 09/10/2026

La présidente du tribunal